

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....²²⁴...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/018/AN
DU 10 JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/018/AN du 10 juin 2016, portant autorisation de ratification de l'Accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République de Turquie.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 JUIL. 2016



Prof. ALPHA CONDE